



COMMUNIQUÉ

L'Ambassade de la République du Bénin à Washington D.C. porte à la connaissance de la Communauté béninoise sous sa juridiction de ce qui suit :

En application des textes en vigueur en République du Bénin portant conditions et modalités d'établissement de passeport ordinaires biométriques aux Béninois de la Diaspora dans les Postes Diplomatiques et Consulats Généraux du Benin à l'extérieur, le passeport ordinaire biométrique est délivré désormais à Washington D.C à un prix forfaitaire de cent trente dollars (\$130) américains.

Il est rappelé à l'Attention de nos compatriotes que les pièces à présenter pour se faire établir le passeport biométrique sont les suivantes :

- La fiche de demande de passeport dûment remplie ;
- Une copie légalisée de la carte consulaire ou une copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- Une copie légalisée de la souche et une copie légalisée du volet n° 1 ;
- La preuve de résidence légale ;
- Deux photos d'identité ;
- La quittance équivalent au paiement pour l'établissement du passeport biométrique ordinaire 0 et ;
- La photocopie des trois (03) premières pages de l'ancien passeport en cas de renouvellement.

L'Ambassade prie les membres de la communauté de bien vouloir assurer une large diffusion de ce communiqué.

Fait à Washington D.C., le 26 mars 2018.




Hector Posset
Ambassadeur